



# Compte-rendu de la réunion de la CLDR du 17 octobre 2022



## Présences

### 22 personnes présentes, dont 19 membres et 1 invitée :

- Conseillers communaux : BUSINE Ph. (Bourgmestre), HERMAN J. (Echevin), BLAIMONT F., DELPORTE-DANDOIS M., HOC F., MATAGNE J.
- Citoyens : AELGOET M., COFFERNILS L., CORONA-PIRET L., DETRAIT-DEMECKELEER M-C., DOGOT L., DUJEU D., FRIPPIAT Th., GOSSELIN J-Y., HEROLD S., MICHAUX F., PAPART V., POSTIAU A., VAN DER MEIREN E.
- Administration communale : NEVEUX D.
- Fondation Rurale de Wallonie : LEMAIRE C.
- Invitée : Madame COUVREUR B., Administration communale.

### 10 personnes excusées, dont 8 membres :

- Conseiller communal : GLOGOWSKI N.
- Citoyens : BINATO L., DEFACQZ Ch., FAIETA G., HENRY E., PARISI B., SOUMILLON P., WEETS G.
- Fondation Rurale de Wallonie : MAITRE A.
- SPW-DGARNE : NICODEME L.

### 4 membres absents :

- Conseiller communal : MARCHAL M.
- Citoyens : DECHAINOIS F., LEDECQ Ph., MORAUX J-M.

## Ordre du jour de la réunion

1. Visite de la future maison multiservices
2. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
3. Etat d'avancement des projets en convention Développement rural
4. Communications sur les projets du PCDR
5. Divers

Power-point de présentation de la soirée disponible pour les membres de la CLDR sur [www.odr-gerpinnes.be/pages/espace-cldr/reunions-cldr.html](http://www.odr-gerpinnes.be/pages/espace-cldr/reunions-cldr.html)

## 1. Visite de la future maison multiservices

Rassemblement des membres Place de la Halle, pour la visite du bâtiment acquis par la Commune en juin 2021.



Cette visite a permis aux membres de la CLDR de se rendre compte des volumes et de leur complexité (annexes, demi-niveaux, angles etc.) avant l'organisation d'une future soirée de présentation avant-projet.



## 2. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

---

Les membres de la CLDR approuvent le compte-rendu de la réunion du 27 avril 2022 sans réserve.

## 3. Etat d'avancement des projets en convention Développement rural

---

**Création d'ateliers ruraux à Gougnyes** – fiche-projet 34 du premier PCDR : Le permis d'urbanisme ayant été obtenu le 23/08/2022, l'auteur de projet a débuté la rédaction du dossier « projet ». La Commune a introduit une demande de subsides UREBA Exceptionnel pour les travaux d'isolation en septembre 2022.

Monsieur Busine informe les membres qu'au regard des contraintes financières communales actuelles, les travaux pour la création des ateliers ruraux ne figureront pas au budget 2023. Si la conjoncture le permet, ce projet pourra être réintroduit en cours d'année lors d'une modification budgétaire.

**Aménagement de la salle des Guichoux à Joncret en Maison de village et aménagement des abords** – fiche-projet 1.7 du PCDR : Le permis d'urbanisme a été octroyé par le Ministre de l'Aménagement du Territoire en date du 16/03/2022 suite à la procédure de recours introduite par la Commune contre les exigences du fonctionnaire délégué pour l'octroi du permis d'urbanisme. Monsieur Busine rappelle que la Commune a obtenu gain de cause concernant la rampe d'accès PMR, qui sera de 12,8%, s'agissant d'une rénovation et non d'un bâtiment neuf. Le dossier de demande de subsides UREBA a été introduit le 30/05/2022. Le Conseil communal a approuvé le 16/08/2022 le dossier « projet » ainsi que le projet de demande de Convention-réalisation Développement rural. L'attribution des travaux est inscrite au budget 2023 ; la Commune attend les promesses de subsides de la Ministre du Développement rural (447.000€) et du Ministre de l'Energie (33.000€). Coût total du projet définitif estimé à 738.000€ (honoraires, acquisition et travaux).

**Création d'une maison multiservices à Gerpinnes-centre** – fiches-projet 2.12 et 3.4 du PCDR : Un auteur de projet a été désigné en date du 02/05/2022, Monsieur Kévin BLOCH de Gerpinnes pour le bureau DALT Architectes de La Louvière.

L'esquisse qu'il a présentée au Collège prévoit de rehausser la toiture et de créer des baies dans le comble afin de retrouver la configuration des maisons gerpinnoises typiques et de pouvoir abattre les annexes tout en conservant le volume. Le fonctionnaire délégué à l'urbanisme est favorable à cette idée. Il est prévu d'isoler les murs par l'intérieur afin de conserver les murs en pierre. Installation d'une chaise d'escalier mais pas d'ascenseur, des locaux accessibles aux PMR se trouvant au rez-de-chaussée. L'avant-projet sera présenté par l'auteur à la CLDR et à la population (acteurs touristiques, riverains, etc.) fin 2022 ou début 2023.

La Commune est toujours dans l'attente d'une communication officielle de la Ministre De Bue en vue de l'octroi ou non de subsides du Commissariat Général au Tourisme pour ce projet ; demande introduite en mars 2020... ! La Commune envisage d'introduire une demande de subsides UREBA Exceptionnel en mars 2023 pour les travaux d'isolation.

**Aménagement de la Place Léon Gonthier de Gerpines (phase 2 – démolition et aménagement)** – fiche-projet 3.6 du PCDR :

La Ministre a octroyé à la Commune une convention-faisabilité pour l'étude de la démolition du bâtiment « dit Belfius » et le réaménagement de l'espace de convivialité. Cette décision lui a été notifiée en date du 26/09/2022.

Les subsides sont plafonnés à 400.000€ et le périmètre d'intervention a été défini dans la fiche-projet actualisée. La Commune a souhaité ne pas réaliser d'intervention sur l'ensemble de la Place, mais seulement sur l'espace libéré après démolition du bâtiment.

Le trottoir ainsi que les 2 places de parking en bordure de la voirie régionale, ne sont pas sur la propriété communale mais du SPW et ne sont donc pas inclus dans le périmètre d'intervention.

Sur cette place, se trouvait une ancienne meunerie, qui a été abattue. En 1999, la Commune a aménagé l'espace, en modifiant le relief pour le kiosque, pour la somme de 213.000€ subsidiés à 100% par la Région wallonne en tant que « projet à cahier des charges incluant des clauses sociales ».

Deux photomontages pour se rendre compte de l'espace après démolition de Belfius et du kiosque :



La Commune a reçu, en juin dernier, l'appui de l'équipe ATEPA de la Fondation Rurale de Wallonie en vue de la réalisation des avant-projets d'aménagement de la Place Léon Gonthier et de la Place d'Acoz. Les agents

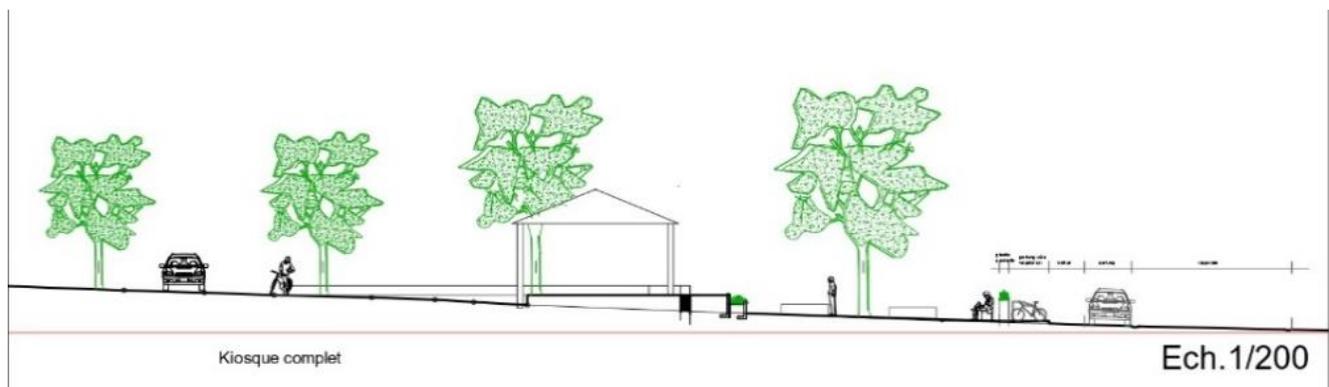
ont dégagé ce qui leur semble être les grands principes à intégrer à l'aménagement et rassemblé différentes sources d'inspiration qui collent à ces grands principes.

Le bureau d'études communal a débuté la rédaction de l'avant-projet et a souhaité interroger la CLDR pour pouvoir avancer sur les plans. **Trois questions posées à la CLDR en vue de la rédaction de l'avant-projet de la Place Léon Gonthier : Démontage ou non du kiosque (ouvrage) ? Démontage ou non du plateau du kiosque (relief) ? Type de revêtement final (pavés, pelouses, plantations...)** ?

Madame Bénédicte Couvreur, architecte au bureau d'études communal, a travaillé sur des propositions d'aménagement de la Place Gonthier. Celle-ci a présenté plusieurs croquis en coupes et plusieurs propositions d'aménagement (voir PPT) qui ont été discutés en séance.

#### La CLDR souhaite :

- **Maintenir le socle du kiosque** afin de maintenir l'infrastructure pour l'organisation de petites manifestations culturelles. De plus, le montant des subsides étant plafonné, il faut veiller à limiter le coût du projet et de fait, ne pas modifier le relief de la Place.
- Du fait du choix du maintien du socle, il est décidé de **maintenir le kiosque**, espace couvert qui habille la place Léon Gonthier. Surtout que la démolition du bâtiment donnera une toute autre perception et position au kiosque existant, qui deviendra l'élément central de ce futur lieu.
- La volonté étant de valoriser le kiosque au travers d'une utilisation plus fréquente, l'idée est retenue d'**agrandir le socle du kiosque**. Le bureau d'études propose pour ce faire d'étendre le plateau du kiosque au-delà du mur et de créer un deuxième escalier d'accès de façon à améliorer son accessibilité.
- Toutefois, au vu du nombre d'habitations autour de la Place, la CLDR souhaite que **la convivialité prime par rapport au volet événementiel** pour le choix des agencements.



- La CLDR comprend le raisonnement de la Commune de maintenir l'existant et de ne pas réaliser d'intervention sur l'ensemble de la Place afin de diminuer les coûts. Toutefois, elle attire l'attention sur le besoin d'**entretien de certains éléments existants**.
- Que **soient apportés des éléments de végétation**, la verdurisation étant trop peu présente dans la traversée de Gerpennes. Il est demandé de privilégier des essences indigènes et tout d'abord de planter 2 ou 3 arbres dans l'alignement des 6 arbres existants.
- Que soit plantée **une haie basse et dense afin de sécuriser l'espace pour les enfants par rapport à l'Avenue Albert 1<sup>er</sup>**. Cela a été privilégié à une séparation formelle comme des arbres palissés, qui ne

feront de toute façon pas office d'écran acoustique et qui ne permettront pas d'ouvrir l'espace, et aux bacs à fleurs qui risqueraient d'être vandalisés ou détruits par les véhicules.

- **Sécuriser le parking pour les vélos** en les plaçant en retrait de la voirie régionale pour éviter les accidents, mais aussi éventuellement en installant un abri-couvert ou un box-vélo sécurisé.
- Elle apprécie les **pavés drainants avec joints élargis remplis de gazon** qui rendent la place perméable et qui la verdurise, tout en restant accessible aux personnes à mobilité réduite. Elle émet quand même des réserves sur cette technique et **demande à la commune de bien se renseigner** par rapport à l'usage et à l'entretien de ce type d'engazonnement ainsi que sur l'espace minimum entre les interstices facilitant l'accessibilité PMR.
- Elle demande de rechercher s'il existe des techniques adaptées afin de **minimiser le bruit de la route régionale** après démolition du bâtiment.
- Si possible, envisager l'installation de **petits jeux pour enfants de type jeu sur ressort** en fonction de la hauteur de chute qui nécessite un revêtement particulier (dalle caoutchouc par exemple).
- Si possible, envisager l'installation d'une **fontaine**, même si ce type d'ouvrage réclame une gestion importante, qui pourrait rendre hommage à Léon Gonther,



Première esquisse avant rédaction de l'avant-projet, qui sera présenté à la CLDR et à la population (riverains, commerçants etc.) :



**Budget participatif** – subvention Développement rural : La Ministre a octroyé une subvention de 10.000€ (plafond) à la Commune en date du 03/06/2022. 17 projets ont été déposés entre le 09/05 et le 12/08/2022. Le Comité de sélection (composé des membres de la CLDR) a retenu 9 projets lors de l'analyse de la recevabilité des dossiers le 29/08/2022.

Depuis le 26 septembre et jusqu'au 4 novembre 2022, les citoyens sont invités à voter. Chaque citoyen dispose d'une enveloppe de 30.000€ à dépenser entre les différents projets qu'il souhaite soutenir. Il peut voter via la plateforme numérique ou via le bulletin de vote papier. Les bulletins de vote sous format papier sont disponibles à l'Administration communale et auprès des commerçants participants. Le formulaire de vote papier est également téléchargeable sur la plateforme, et peut donc être transmis par email. Les citoyens peuvent déposer leur bulletin de vote dans une des urnes situées à l'Administration communale, au CPAS ou au Centre culturel ou par courrier à l'Administration communale. En date du 13 octobre, 120 personnes avaient déjà voté : 89 via la plateforme et 31 sous format papier.

Le Comité de sélection sera invité à voter le 17/11/2022. Le classement sur base des deux scrutins et suivant la pondération de 50%/50% sera ensuite établi par le Comité de sélection. La publicité des résultats est prévue le 25/11/2022.

Les membres échantent. Certaines personnes éprouvent des difficultés pour voter via la plateforme. Certains auraient souhaité limiter le vote aux bulletins sous format papier. Mais la plateforme permet de toucher d'autres profils et surtout la procédure de la Région wallonne impose à la Commune de multiplier les canaux afin de toucher un maximum de public. Certains commerçants n'ont pas reçu de bulletins de vote ; Monsieur Herman, Echevin en charge, prend bonne note des commerces concernés. Il est demandé de pouvoir renvoyer le bulletin par email ; Monsieur Herman accepte et la communication sera adaptée dès le lendemain.

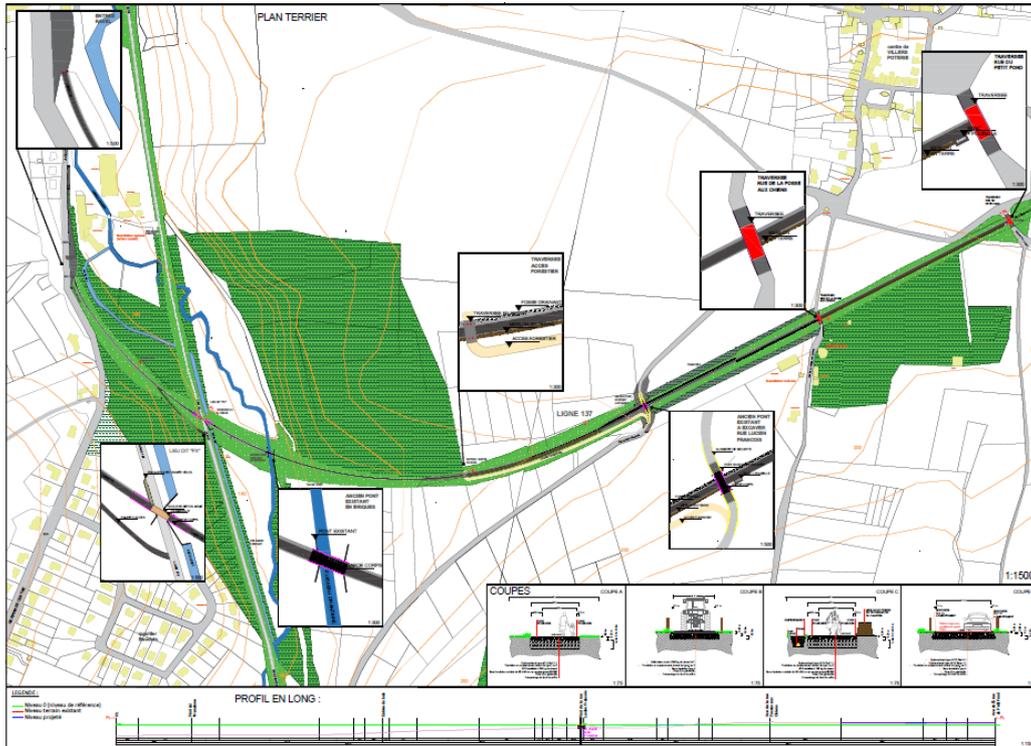
Les échanges se poursuivent autour de l'absence d'authentification des bulletins de vote. Si quelqu'un s'enregistre en disant qu'il habite la commune, il pourra effectivement voter. Cependant, il est tout autant possible de « tricher » en format papier qu'en mode électronique. Il n'a pas été prévu de vérifier manuellement que ces personnes habitent la Commune... car cela représente beaucoup de travail pour l'ampleur d'un budget participatif. Avant tout, parce que mettre trop de protection constitue un frein à la participation ! Monsieur Herman conclut les échanges en rappelant que c'est pour cela que le vote des citoyens est pondéré par le vote de la CLDR (50/50%) afin de veiller à ce que les projets rencontrent l'intérêt général et que, de façon générale, tout se passe bien dans les autres communes et ce type de démarche et de système n'est pas nouveau et fonctionne ailleurs.

**Aménagement de la Place d'Acoz** – fiches-projet 3.17 du PCDR : La Commune avance sur l'actualisation de la fiche-projet en vue de l'organisation d'une réunion de coordination dans le but d'introduire une demande de convention-faisabilité Développement rural. L'équipe ATEPA de la Fondation Rurale de Wallonie a également formulé certaines recommandations pour l'aménagement de la Place d'Acoz (lire p.3).

## 4. Communications sur les projets du PCDR

**Création d'un RAVeL entre Acoz et Mettet** – fiche-projet 1.3 du PCDR : Les travaux préparatoires ont débuté en septembre 2022 (abattage, dessouchage et débroussaillage). Les travaux ont été adjugés ; avec un supplément de 500.000€ par rapport à l'estimation. Les travaux de voiries pour 1.011.000€ à Eurovia (dont 448.000€ de subsides) débiteront au printemps 2023. La passerelle pour 474.000€ aux Ateliers Melens-

Dejardin (dont 100.000€ de subsides), sera fabriquée en atelier en une seule pièce (20 tonnes, 17 mètres de long).



Sur la Commune de Mettet, la liaison est compliquée car l'assiette du chemin de fer a été vendue il y a des années à plusieurs propriétaires privés et que plusieurs ouvrages d'art doivent être réalisés. La création d'un circuit parallèle est envisagée. La liaison entre Gerpennes et Florennes n'est plus possible car la ligne a été vendue il y a plusieurs décennies.

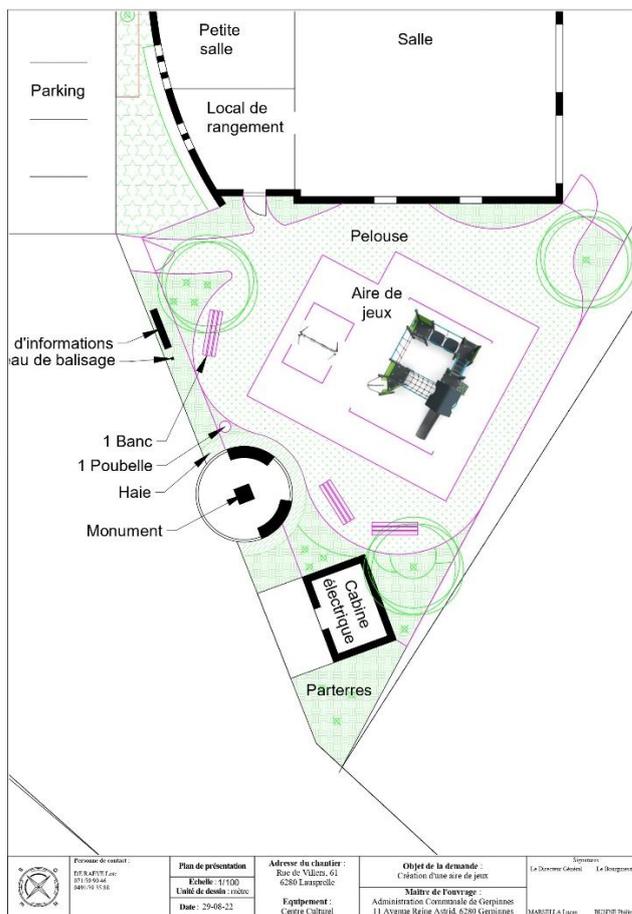
Monsieur BUSINE annonce aux membres que la Commune a appris qu'elle pouvait prétendre à un subside de 500.000€ pour l'aménagement de la ligne 138 et ce, pour la mise en œuvre de la fiche-projet 2.6 du PCDR – **Prolongation de RAVeL jusqu'au centre-ville de Gerpennes.**

**Création d'un RAVeL entre Acoz et Châtelet** – fiche-projet 2.5 du PCDR : Inauguration du chaînon manquant de 4.318 mètres sur le territoire de Châtelet en juillet 2022. Piste asphaltée réalisée par la Direction des Routes de Charleroi du SPW MI (606.000€ dans le cadre du plan wallon RAVeL 2019-2024), réhabilitation de la passerelle sur la Sambre et aménagement de la rampe d'accès au RAVeL de Sambre (277.000€ pris en charge par la Ville de Châtelet dont 100.000€ subsidiés). Entreprise : Jacques Pirlot de Bouffioulx.



**Création d'un Conseil communal des jeunes** – fiche-projet 3.43 du PCDR : Deux premières réunions ont permis de réunir 18 candidats (pour 23 places disponibles) âgés entre 12 et 16 ans. Ceux-ci sont encadrés par Geoffrey Pietrons (éducateur de rue) et Chloé Pevenasse (Centre culturel). Les Conseillers organiseront prochainement leur prestation de serment.

**Création d'un espace intergénérationnel à la Maison de Village de Lausprelle** – fiche-projet 3.46 du PCDR : Une entreprise a été désignée pour la création de cet espace dès novembre 2022 (entreprise Kompan Repcon pour 54.000€). Il sera composé d'un module statique pour les enfants de 2 à 10 ans (4 tours avec passerelles, toboggan et équipements ludiques) et d'une balançoire. Le tout sur dalles en caoutchouc dans un espace clôturé. La Commune s'occupera ensuite des plantations et de l'installation des bancs. Les plantations seront réalisées via le marché public accord-cadre « travaux d'espaces verts » (Entreprise Detraux paysages).



**Prolongation du RAVeL jusqu'au centre-ville de Gerpennes** – fiche-projet 2.6 du PCDR : Création en juin 2022 d'un parking de 12 places (dont 2 PMR) et aménagement d'un trottoir d'accès au pré-RAVeL, rue Lucien François par l'entreprise Eurovia pour 126.000€.



## 5. Divers

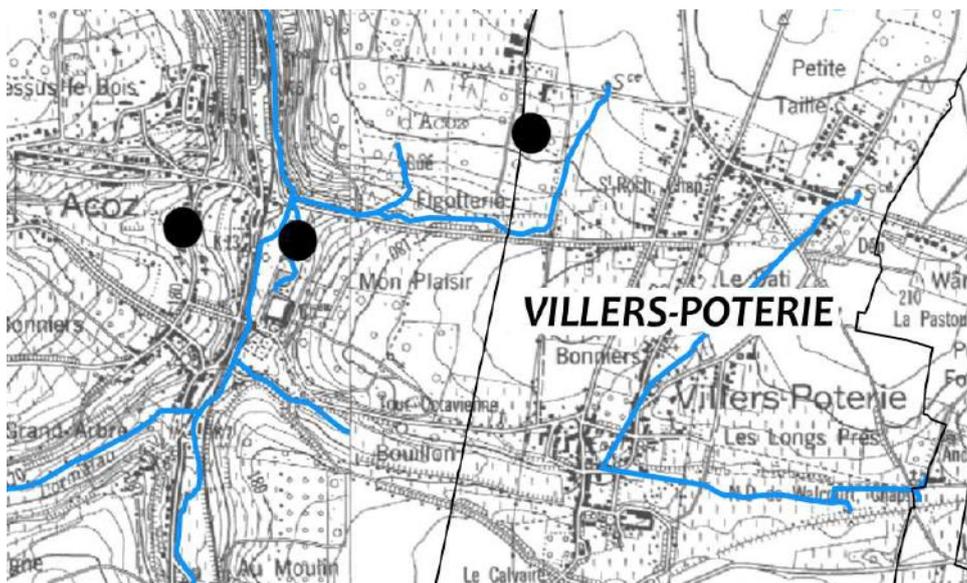
La Commune a perçu 227.000€ de subsides d'Infrasports dans le dossier d'**acquisition du Tennis Club de Lausprelle**. La Commune avait acheté ce bâtiment 370.000€ en 2015 et obtenu une promesse de subsides en 2020.

**Appel à projet « BiodiverCité » 2022** : Les 4 fiches-projets ont été retenues dans le cadre de la demande de subsides 2022 (100% soit 11.900€) : entretien du Jardin Naturel Pilote par une entreprise extérieure, sécurisation des chantoirs le long du chemin de promenade balisé dans le bois de Chamborgneau, sensibilisation et achat de plants pour la distribution au public dans le cadre de la semaine de l'arbre 2023.

La Commune de Gerpennes a réalisé une analyse historique dans le cadre de la **lutte contre les inondations** (cartographie, fréquence, importance, causes, origine par débordement ou ruissellement), désigné un agent communal au sein du Bureau d'études communal et mis en place un Groupe de travail pour répondre aux deux appels à projets de la Région wallonne permettant la création d'aménagements en vue de limiter les inondations (identification des dispositifs utiles et recherche de sites éligibles). La Commune a décidé d'introduire des dossiers de candidatures dans deux gros appels à projets (lire ci-dessous). Si ces dossiers ne sont pas retenus, et donc les travaux non subsidiés, elle n'aura malheureusement pas les budgets nécessaires à la réalisation de ces travaux.

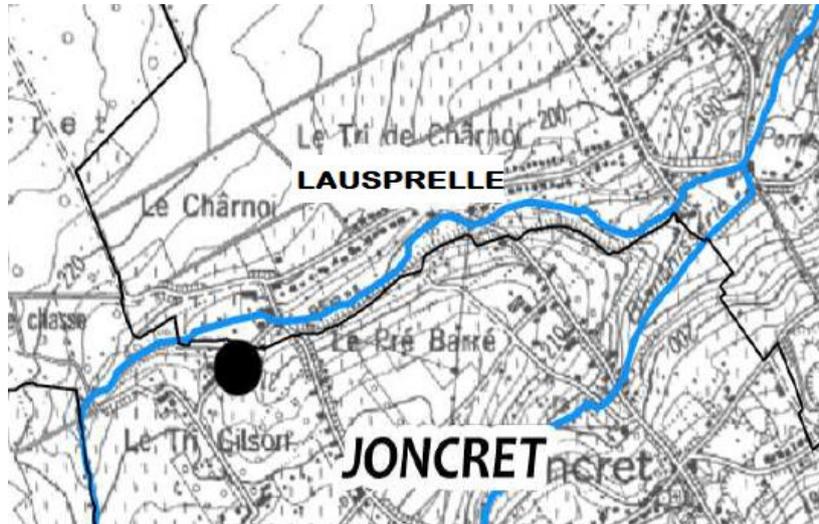
Monsieur Busine explique que ce travail d'analyse a permis par exemple de se rendre compte que dans le centre de Villers-Poterie, le ruisseau disparaît rue du Petit Fond car il a été dévié vers le réseau d'égouttage. Un membre suggère à la Commune de prendre contact avec Georges Weets comme personne ressource, car il possède de nombreux documents d'époque.

**Appel à projet « Résilience Biodiversité-Climat »** : Projet de 1.900.000€ déposé pour le bassin hydrographique du ruisseau de Villers-Poterie (100% de subsides, plafond de 2.000.000€). Création de plusieurs zones d'immersion temporaires (ZIT), aménagement de différents types de dispositifs (haies, bandes enherbées), d'une promenade balisée etc.



**Appel à projet « Maillage vert et bleu »** : Projet d'environ 500.000€ (le plafond subsidié à 80%) déposé pour le ruisseau Charnoy à Lausprelle. Création de plusieurs zones d'immersion temporaires (ZIT) en zones

naturelles d'intérêt écologique (vallon semi-humide classé SGIB), installation d'un filet à déchets sur le cours d'eau, développement d'habitats pour la faune et la flore, création d'un ponton de promenade etc.



La CLDR acte la **démission** de Monsieur Luc PAPART le 4 octobre 2022.

**Prochaines réunions de la CLDR :** Réunion du comité de sélection « budget participatif » le 17 novembre à 19h00. Présentation de l'avant-projet en vue de la création d'une maison multiservices à la CLDR et à la population (riverains, commerçants, opérateurs touristiques...) fin 2022 ou début 2023. Réunion de la CLDR fin janvier pour la présentation du Rapport Annuel.

**Mise à l'honneur** de Madame Sophie Herold, membre de la CLDR pour sa participation à l'exposition citoyenne « Pied gauche en avant... marche ! » les 7-8-9 octobre à l'Eglise St-Michel de Gerpennes. Lors de cet événement organisé par le Centre culturel (expositions-conférence-dédicace), 4 photographes amateurs ont mis en lumière leur vision du folklore au travers de clichés personnels et artistiques.

**Candidature 2023-2027 du GAL Entre-Sambre-et-Meuse :** Dans le cadre de la rédaction de son dossier de demande de renouvellement, le GAL Entre-Sambre-et-Meuse organise un sondage en ligne pour analyser les besoins des habitants ainsi qu'un atelier-citoyens le 16 novembre pour imaginer, proposer, décider de l'avenir du territoire.

**Evènements :** Monsieur Van der Meiren, Président du Syndicat d'Initiative de Gerpennes, invite les membres à la fête du potiron le 22 octobre et à la foire au vin le 23 octobre. Monsieur Herman, invite les membres à l'exposition « à ciel ouvert » dans la cour de l'Administration communale dès le 6 novembre et à une conférence sur les économies d'énergie le 21 novembre à Acoz. La visite du centre historique de Mons le 26 octobre, de l'exposition Miro et des vignes du Chant d'Eole, est déjà complète.

La FRW demande aux membres de la CLDR de bien vouloir répondre anonymement à une **enquête de satisfaction** menée dans le cadre de sa convention cadre avec la Région wallonne.

Monsieur Busine, Bourgmestre et Président de la CLDR, conclut la réunion et invite les membres à partager le verre de la convivialité.

**Céline LEMAIRE,**  
Fondation Rurale de Wallonie